

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 21 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 SG 33 Convention cadre multipartite relative à l'organisation du projet pluriannuel « Street Art Avenue » pour la période 2021 - 2024.

M. Dan LERT, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 SG 15 en date du 24 juin 2019 par lequel la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de coopération relative aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 entre la Ville de Paris, les 4 Établissements publics territoriaux de Seine Saint Denis et le Département de Seine-Saint-Denis ;

Vu la délibération 2021 SG 15 en date du avril 2021 par lequel la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis, l'EPT Plaine Commune, la ville de Saint-Denis ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose de conclure une convention-cadre avec l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris, l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis, la ville de Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers, relatif à l'organisation du projet pluriannuel « street art avenue » pour la période 2021 et 2024 ;

Vu la loi 82-1169 du 31 décembre 1982 relative à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement en date du 29 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Dan LERT, au nom de la 8^{ème} commission,

Délibère :

Article unique : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention multipartite relative à l'organisation du projet pluriannuel « street art avenue » entre 2021 et 2024, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération (annexe n°1).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO